



Collège Jean Perrin
Lyon 9^e



Dossier de candidature
2026 - 2027

Section Sportive Scolaire

Danse



Le dossier complet est à remettre au secrétariat du collège au plus tard le mardi 28 avril 2026.



Pour les élèves scolarisé.es hors secteur, la famille a la possibilité de demander une dérogation. Il est nécessaire de vous rapprocher de votre directeur.ice d'école pour en faire la demande. Les dérogations sont accordées sous réserve de places vacantes dans l'établissement après affectation des élèves du secteur.



Présentation de la section sportive scolaire Danse

Une section sportive scolaire doit permettre à l'élève **d'approfondir** sa pratique sportive et artistique de prédilection tout en suivant une scolarité normale. Le sport, tout comme les activités artistiques dont la danse fait partie, sont reconnus comme *moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, ils contribuent à la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome et socialement éduqué.*

À la rentrée 2026, la section sportive scolaire du collège Jean Perrin accueillera des **élèves de la 6^e à la 3^e, filles et garçons**, avec une **appétence certaine pour la danse** et la pratique artistique en général.

Ces élèves doivent être **aptés aussi bien sur le plan physique que sur le plan scolaire**, ceci afin de participer à leur épanouissement et leur intégration sociale à travers la pratique de la danse.

Les objectifs de la section sportive scolaire sont donc d'amener les élèves à développer **l'entraide**, le **partage** et la **cohésion** de groupe ainsi que la **confiance en soi** et **l'estime de soi**.

C'est aussi inscrire l'élève dans un **niveau de pratique plus élevé et plus exigeant** d'une discipline sportive et artistique pour comprendre le sens de **l'effort** et de la **persévérance** tout en **se faisant plaisir**.

Nous pensons aussi que la fréquentation d'une section sportive scolaire par un.e élève est pour lui/elle un facteur **d'équilibre, d'épanouissement, d'intégration** et de **réussite scolaire**.

La scolarité est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la section sportive scolaire. Les élèves pourront ainsi poursuivre **le plus sérieusement possible** leurs études en même temps que leur formation de danseur.euse.

La section sportive scolaire danse s'adresse prioritairement aux élèves du secteur de l'établissement. Des dérogations seront néanmoins possibles en fonction des places disponibles et de la qualité du candidat.e.

En résumé la section sportive scolaire danse permet :

- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, de s'épanouir et d'être valorisé.e.s dans l'activité physique et artistique qu'ils/elles affectionnent
- D'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire
- De les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie
- De les aider à évoluer dans une bonne hygiène de vie et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres
- De participer à leur éducation citoyenne
- De développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier

Objectifs pédagogiques scolaires :

- Etre sérieux.se et impliqué.e en cours
- Apprendre régulièrement ses leçons
- Réaliser ses devoirs en cours et à la maison
- Obtenir les meilleurs résultats possibles
- S'organiser dans son travail, et devenir de plus en plus autonome
- Participer en classe

→ *L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien).*

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la section sportive scolaire. Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

L'élève va développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

Objectifs pédagogiques et artistiques :

- Développer et approfondir les compétences des élèves dans la discipline de la danse, sous toutes ses formes
- Renforcer l'ouverture culturelle et artistique des élèves et participer au parcours d'éducation artistique et culturel (EAC)
- Permettre l'acquisition théorique et pratique de nouvelles connaissances spécifiques à cette discipline artistique (histoire de la danse, de ses courants artistiques, de la scène actuelle...)
- Développer l'autonomie des élèves
- Développer les capacités créatives
- Exprimer des émotions par le corps
- Diriger un groupe, faire des choix, chorégraphier un ensemble
- Participer activement à un processus de création artistique
- Interpréter des œuvres et créations sur scène

Conditions d'admission

1. Domaine scolaire

Sous réserve que l'élève soit admis.e en classe de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème (l'admission en 6° ou le bulletin scolaire faisant foi), avoir des résultats scolaires satisfaisants et une certaine motivation permettant d'allier les études et la pratique physique et artistique.

2. Dans le domaine physique et artistique

Satisfaire aux épreuves des tests d'entrée physiques, artistiques et créatifs organisés le mercredi 29 avril 2026 de 15h à 17h en salle EPS du collège Jean Perrin.

3. Sur le plan médical

Pouvoir absorber la charge d'entraînement supplémentaire. Ne pas avoir de pathologies contre-indiquant la pratique du sportive et artistique en compétition. Demander l'avis d'un médecin en cas de doute.

4. Sur le plan comportemental

Être capable de concentration, d'abnégation et de respecter les règles de fonctionnement de la section sportive scolaire.

5. Sur le plan motivationnel

Être capable de s'investir sur la durée, d'être impliqué.e et volontaire, d'être force de proposition dans les exercices de créations et d'expérimentations.

Avoir la volonté de s'exercer dans tous les rôles (danseur.euse, chorégraphe, spectateur.ice).

Être curieux.se de tout ce qui peut se faire dans les domaines artistiques.



Moyens mis en œuvre :

- Les élèves de la section sportive scolaire danse sont regroupé.es dans une classe spécifique par niveau (éventualité de deux classes selon les effectifs regroupées avec les élèves de sections volley et/ou basket).
- Ils/elles suivent tous les cours de leur niveau et pratiquent en plus 3h d'entraînements par semaine sur le temps scolaire (répartis en 2 jours distincts).
- Les entraînements sont assurés par M. Buet, enseignant agrégé d'EPS, danseur et spécialiste des activités artistiques.
- Ils/elles suivent normalement les cours d'EPS.
- Ils/elles seront obligatoirement inscrit.es à l'association sportive du collège dans l'activité danse en catégorie excellence.

→ *un entraînement avec l'AS est à prévoir un soir de la semaine de 17h à 18h40 (conditions à définir)*

- Ils/elles participent aux rencontres de danse UNSS départementales et académiques (mercredi)
- Ils/elles participent aux rencontres ponctuelles de danse organisées par la FFDanse et la FCSF (week-end)
- Ils/elles participent à des sorties pédagogiques dans des établissements culturels de la ville de Lyon pour voir des spectacles de danse
- Ils/elles participent à des scènes extérieures selon possibilités et projets (croisements chorégraphiques, Ephads, écoles...)
- Ils/elles participent à la grande soirée artistique du collège Jean Perrin en fin d'année scolaire

→ *un calendrier détaillé sera donné en début d'année scolaire (mais pouvant donner lieu à des modifications ou ajouts au cours de l'année scolaire selon les partenaires)*



Afin de permettre aux élèves de la section sportive scolaire d'allier études et danse, le collège peut mettre en place plusieurs actions :

- Attribuer un casier pour chaque élève demi-pensionnaire de la section sportive scolaire
- Échanger avec le professeur responsable afin d'être épanoui.e et d'être aidé.e dans l'organisation des études
- Être aidé.e par d'autres élèves de la section de niveau supérieur ou de la même classe, sous forme de tutorat
- Lorsque des difficultés significatives sont constatées, le professeur responsable de la section et la cheffe d'établissement peuvent envisager, en concertation avec l'élève, une sortie de la section. Cette décision a pour objectif de lui permettre de se recentrer sur son travail scolaire, ou peut intervenir en cas de non-respect des engagements et du fonctionnement de la section sportive scolaire danse



Modalités d'admission

1. Remise du dossier de candidature de la section sportive scolaire Danse aux familles.
2. Dépôt du dossier de candidature complété au plus tard le mardi 28 avril 2026 au collège Jean Perrin.
3. Tests physiques et artistiques le mercredi 29 avril 2026 de 15h à 17h en salle EPS du collège Jean Perrin
 - Echauffement
 - Variation collective
 - Atelier création
 - Interprétation d'un solo de 30s à 1min maximum

→ Chaque candidat.e doit préparer un solo afin de le présenter sur une musique de son choix. Prévoir un support mp3 (clé USB) + envoyer en amont le fichier à l'adresse suivante niels.buet@ac-lyon.fr en indiquant Nom Prénom

4. Commission d'étude des dossiers de candidature.
5. Réponse aux familles sur l'avis favorable ou non donné au dossier de candidature **par courrier**.
6. Envoi d'un dossier d'inscription au collège pour les futurs élèves admis après l'avis de passage en 6^e du conseil des maîtres ou l'avis de passage du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Pièces à joindre au dossier de candidature :

- Fiche de renseignements concernant le candidat (**Annexe 1**)
- Fiche pédagogique de l'établissement d'origine (**Annexe 2**)
- Fiche sportive et artistique (**Annexe 3**)
- Charte d'engagement signée (**Annexe 4**)
- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du Livret de Famille
- Photocopie des bulletins des 1^{er} et 2^e trimestres de l'année 2025-2026
- 1 enveloppe autocollante, timbrée au tarif en vigueur (moins de 20g) et libellée aux nom et adresse du candidat, pour l'envoi de la décision de la commission d'étude des candidatures

*Le dossier de candidature complet est à remettre au collège Jean Perrin au plus tard le **mardi 28 avril 2026**.*

→ En fonction de la réponse de la commission d'étude des candidatures, il vous sera adressé un dossier d'inscription au collège Jean Perrin, après l'avis de passage en 6^e du conseil des maîtres ou l'avis de passage du conseil de classe du 3^e trimestre.

FICHE DE RENSEIGNEMENT DU CANDIDAT/DE LA CANDIDATE

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : / /

NOM du responsable légal.e :

Adresse du responsable légal.e :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Ecole primaire ou collège actuellement fréquenté :

Adresse de l'école ou du collège :

.....

Téléphone de l'école ou du collège fréquenté :

Classe actuelle : CM2 – 6^e – 5^e – 4^e – 3^e

Langue vivante 1 : anglais – autre préciser.....

Langue vivante 2 : italien – allemand – espagnol

Renseignements sur la pratique artistique du candidat ou de la candidate :

Pratique de la danse : Contemporaine – Jazz – Classique – HipHop – Autre

Nom du club ou de l'association :

Nombre d'heures par semaine :

Activités sportives :

Activités artistiques : Dessin – Peinture – Photographie – Théâtre – Chant – Musique
Autres :

Projets artistiques réalisés :

.....

FICHE PÉDAGOGIQUE

À remplir par le/la professeur.e des écoles ou le/la professeur.e principal.e

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : / /

Classe :

Appréciations du/de la professeur.e des écoles ou du/de la professeur.e principal.e				
Comportement	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
Travail scolaire	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail scolaire				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Curiosité				
Créativité				
Sensibilité				
Imagination				

Nom du/de la professeur.e des écoles
ou du de/la professeur.e principal.e :

Observations :

.....

.....

Signature du/de la professeur.e des écoles
ou du de/la professeur.e principal.e :

Autres remarques :

.....

Cachet de l'établissement, date et
signature

FICHE SPORTIVE ET ARTISTIQUE

**À remplir par le/la professeur.e de danse (pour tous)
et le/la professeur.e d'EPS (collégien.nes)**

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : / /

Classe :

Nom du club ou partenaire culturel :

Appréciations du/de la professeur.e de danse					Appréciations du/de la professeur.e d'EPS				
Comportement	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant	Comportement	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Sociabilité					Sociabilité				
Discipline					Discipline				
Intégration au groupe					Intégration au groupe				
Travail scolaire	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant	Travail scolaire	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité d'attention					Capacité d'attention				
Concentration dans le travail					Concentration dans le travail				
Rythme de travail					Rythme de travail				
Mémorisation					Mémorisation				
Goût de l'effort					Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire					Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail scolaire					Implication dans le travail scolaire				
Capacité d'organisation					Capacité d'organisation				
Persévérance					Persévérance				
Rythme de progrès					Rythme de progrès				
Curiosité					Curiosité				
Créativité					Créativité				
Sensibilité					Sensibilité				
Imagination					Imagination				

Nom du/de la professeur.e de danse :

.....

Nom du/de la professeur.e d'EPS :

.....

Observations éventuelles :

Observations éventuelles :

Date et Signature :

Date et Signature :

Charte d'engagement à la section sportive scolaire Collège Jean Perrin 2026 – 2027

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive et/ou artistique proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les parents s'engagent à :

- Prendre connaissance de l'ensemble du projet sportif et artistique de la section danse en signant ainsi cette charte d'engagement
- D'assurer un suivi régulier du travail scolaire et de l'assiduité de son enfant
- De prendre connaissance du calendrier en début d'année et des informations en cours d'année afin de faciliter la réalisation de tous les projets artistiques
- De faciliter la mise en œuvre des projets au sein du rythme scolaire mais aussi ceux qui nécessitent une participation ponctuelle hors temps scolaire et à l'extérieur de l'établissement
- Soutien financier pour la prise de licence UNSS (30€) et la participation aux rencontres de la FFDanse (10€)

L'élève s'engage à :

- Prendre connaissance de l'ensemble du projet sportif et artistique de la section danse en signant ainsi cette charte d'engagement
- Adopter une attitude respectueuse en classe et dans l'établissement
- Fournir un travail scolaire régulier et sérieux (quel que soit son niveau scolaire)
- Être présent à toutes les séances avec une tenue adaptée
- S'investir continuellement avec motivation et dynamisme dans la pratique artistique, aussi bien aux entraînements que lors des rencontres, spectacles ou projets extérieurs
- S'investir dans la section tout au long de la scolarité au collège (4 ans)
- Se montrer curieux.se, intéressé.e et force de proposition
- Communiquer avec l'enseignant sur son état de forme ou tout autre aspect en rapport avec la section ou la scolarité si besoin

Je soussigné.e, élève de la classe de en
section sportive scolaire danse,

Accepte les règles de fonctionnement de la section sportive scolaire et les conditions de maintien dans
cette section sportive scolaire.

Tout manquement à cet engagement pourra être sanctionné par la cheffe d'établissement et remettre
en question mon appartenance à la section.

Fait à, le / / 2026

L'élève : Le coordonnateur de la section :

Les responsables légaux : La cheffe d'établissement :